

RCS : METZ
Code greffe : 5751

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de METZ atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1964 B 00010
Numéro SIREN : 786 080 176
Nom ou dénomination : SOFICO FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/02/2022 sous le numéro de dépôt 1535

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n° 2022 A 1535

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 26 MAI 2021
Metz, le

Le 18 FEV. 2022

Le Greffier



SOFICO FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 1 222 550 €

Siège Social : 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS

RCS METZ B 786 080 176



EXTRAIT PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31 MARS 2021

...

PREMIERE RESOLUTION

Le conseil de surveillance décide de nommer pour la durée restante de leur mandat au conseil de surveillance :

- En qualité de Président : Monsieur Guy BRIOT qui déclare accepter la fonction
- En qualité de Vice-Président : Monsieur Jean-Marc DURUPT qui déclare accepter la fonction

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

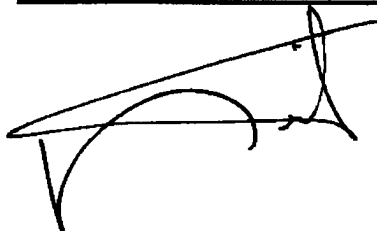
...

Certifié conforme

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME



Guy BRIOT
Président du Conseil de Surveillance



SOFICO FRANCE

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 1 222 550 €

Siège Social : 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS

RCS METZ B 786 080 176

EXTRAIT PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 31 MARS 2021

...

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil de Surveillance, sur proposition de son Président, et après en avoir délibéré décide de nommer pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du directoire :

- Monsieur Olivier CRETIN en qualité de membre et de Président du Directoire qui déclare accepter la fonction
- Monsieur Philippe LIBAUD en qualité de membre du Directoire et de Directeur Général qui déclare accepter la fonction

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

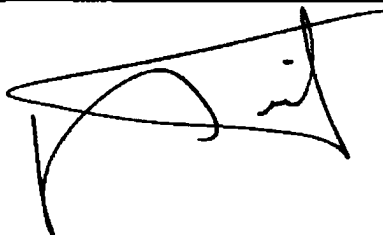
...

Certifié conforme

COPIE CERTIFIEE
CONFORME



Guy BRIOT
Président du Conseil de Surveillance





SOFICO FRANCE
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Régie par les articles L.225-57 à L.225-93 du Code de Commerce
au capital de 1 222 550 €
Siège Social : 24, rue Raymond Mondon 57120 ROMBAS
RCS METZ B 786 080 176

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ
Sous le n° **2022A 1535**

Le

18 FEV. 2022

Le Greffier

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME**

le 09/04/2021
Philippe LIBAUD

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 MARS 2021**

PROCES VERBAL

!

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mars à seize heures trente, les Actionnaires de la Société SOFICO FRANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier CRETIN, Président du Conseil de Surveillance.

Acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs :

- Monsieur Guy BRIOT,
- Monsieur Philippe LIBAUD,

Est désigné comme secrétaire

- Jean Marc DURUPT,

Monsieur Franck DIDIER, représentant la Société YZICO, Commissaire aux Comptes est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions composant le capital social soit 3 493 actions sur un total de 3 493.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée.

II

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation des actionnaires ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- Le texte des projets de résolutions ;

III

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination de nouveaux membres au Conseil de surveillance suite à démission
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte.

Le Président informe l'Assemblée de la démission à effet au 31/03/2021 de deux membres du Conseil de Surveillance.

Il propose que l'Assemblée statue sur ces démissions et la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance. Il communique à l'Assemblée les candidatures qui lui ont été remises :

- M. Anthony PASQUINI
- M. Jonathan LUZZA
- M. Pascal TERRIER

Tous les trois sont actionnaires de SOFICO France et Experts Comptables.

IV

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte de la démission avec effet de ce jour de Monsieur Olivier CRETIN de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et nomme en remplacement, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023 :

Monsieur Anthony PASQUINI
demeurant 77 Rue de Verdun à THIONVILLE (57100)

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée générale prend acte de la démission avec effet de ce jour de Monsieur Philippe LIBAUD de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance et nomme en remplacement, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/03/2023 :

Monsieur Jonathan LUZZA
demeurant 9 Rue Luther King Junior à MARANGE SILVANGE (57535)

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale désigne à compter de ce jour en qualité de Membre du Conseil de Surveillance :

Monsieur Pascal TERRIER
domicilié 9 Impasse Madame de Sévigné à MAIZIERES LES METZ (57280)

pour une durée de six exercices

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

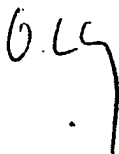
QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité et notamment de dépôt au Greffe au Tribunal.

- Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président :

Olivier Cretin



le Secrétaire :

Jean Marc DURUPT



Les Scrutateurs :

Guy BRIOT

Philippe LIBAUD

